

## RENOUVELLEMENT DES COMITES DE QUARTIER

Votre demande constitue un acte de candidature. Chaque candidature est prise en compte.

Les comités de quartier sont composés **dans chaque quartier** de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. Un tirage au sort sera organisé si les candidatures sont plus nombreuses.

La date limite de votre inscription est le 31/01/2012.

La désignation des membres se fera, dans chaque quartier. Il faut préciser que, des membres ont souhaité, comme cela leur était possible, de poursuivre leur mission.

Rappel des conditions de participation aux Comités de Quartier :

- Résider dans le quartier, professionnels installés sur les différents quartiers
- S'engager à œuvrer dans l'intérêt général du quartier et de ses habitants
- Respecter la charte approuvée par le Conseil Municipal (*cf site de la ville*)

**Vous êtes candidat en tant que :**

Résident

Professionnel

**CIVILITE**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse électronique :

**LES MOTIVATIONS DE VOTRE CANDIDATURE**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à collecter les informations transmises dans le cadre de votre demande d'inscription. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la ville conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante : Mairie de Bihorel – 48, rue d'Etancourt 76420 Bihorel.